

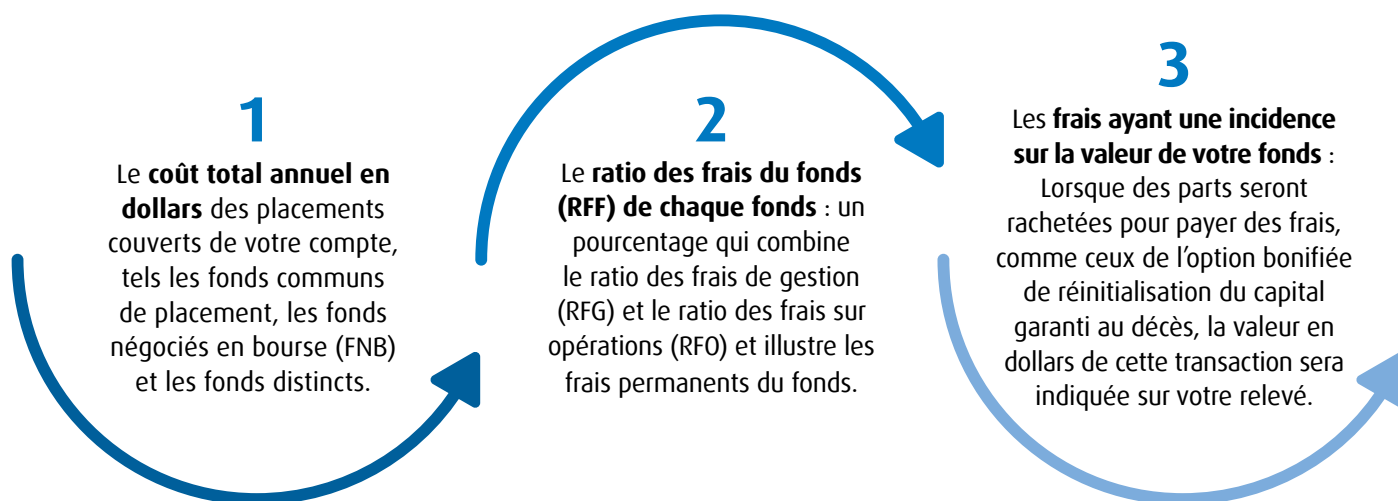
Information sur le coût total

Qu'est-ce que c'est, à quel moment cela sera implanté et ce que cela signifie pour vous.

Dès 2027, votre relevé de placement annuel présentera le portrait complet de tous les frais (en dollars) que vous avez payés pour détenir vos placements en 2026. Ce changement s'appelle l'information sur le coût total (ICT). Cette nouvelle norme de transparence a été adoptée par les organismes de réglementation canadiens dans le but d'aider les investisseurs à voir le portrait complet de tous les frais et à avoir de meilleures discussions avec leurs conseillers. **Il est important de savoir que ce changement n'entraîne pas de nouveaux frais et que vous n'avez aucune mesure à prendre.** L'objectif de cette nouvelle norme est de vous aider à obtenir une meilleure compréhension des frais que vous payez.

Ce qui change sur votre relevé de BMO Assurance

Votre relevé comportera trois nouveaux éléments :



Autres termes à connaître :

- ✓ Le **ratio des frais de gestion (RFG)** est le coût continu de l'exploitation et de la gestion d'un fonds distinct. Il couvre notamment les honoraires professionnels de gestion des placements, l'administration quotidienne du fonds, les frais d'exploitation et les coûts d'assurance liés aux garanties des fonds distincts.
- ✓ Le **ratio des frais sur opérations (RFO)** représente les coûts d'achat et de vente de placements au sein d'un fonds distinct. Il couvre les commissions de courtage ainsi que les coûts de négociation et de transactions lorsqu'un gestionnaire de fonds achète ou vend des titres.



À quel moment vous observerez ce changement :

Les entreprises assujetties canadiennes ont commencé à recueillir des données le **1^{er} janvier 2026** afin de pouvoir vous fournir ces renseignements supplémentaires. Les premiers **rapports annuels** bonifiés pour l'année 2026 vous seront transmis **au début de 2027**. Pour les contrats de fonds distinct, les assureurs présenteront également une pondération des frais sur les relevés annuels de **décembre 2026**.



Pourquoi est-ce important

Comprendre les coûts vous aide à mieux juger la valeur d'un fonds.

L'ICT vous permettra de voir :

Le **montant total** de frais du fonds que vous avez payés durant l'année (ces montants sont déduits au sein des fonds et déjà pris en compte dans le rendement).

Les **frais directs** que vous avez payés, comme les frais des options de bonification ou les frais de transaction.

Un portrait clair qui vous permettra de **comparer vos placements** en vous appuyant sur le RFF, le rendement et le risque.



Ce que l'ICT ne fait pas

Elle **n'introduit pas de nouveaux frais**. Elle vous donne plutôt un portrait plus clair des frais que vous payez déjà.

Elle **ne modifie pas vos objectifs de placement ou vos garanties** sur les contrats d'assurance.

Elle **ne remplace pas les conseils d'un expert**. Elle est conçue pour vous fournir des renseignements plus clairs, dont vous pouvez discuter avec votre conseiller.



Comment vous préparer

Lisez attentivement votre prochain relevé.

Demandez à votre conseiller de vous expliquer **ce qui est compris** dans le coût total indiqué sur votre relevé, et comment ces frais vous aident à atteindre vos objectifs.

Voyez les **frais dans leur contexte** : L'expertise, la diversification, la gestion du risque et l'aide à la planification font partie des avantages que vous obtenez, en plus du rendement, en échange de ces frais.

Lorsque vous recevrez le nouveau relevé, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller si vous avez des questions. Il vous aidera à mieux comprendre les renseignements qu'il contient et à rester sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs.

Contactez-nous

Pour obtenir des précisions sur BMO Assurance ou sur nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous à :



1 855 639-3869



bmoassurance.com/FPG



ClientServices.BMOLifeGIF@bmo.com

BMO



Assurance

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. L'information que contient la présente publication se veut uniquement un sommaire de nos produits ou services et certaines des valeurs projetées peuvent être établies à partir d'un ensemble d'hypothèses. Il se peut que les résultats réels varient et ne soient pas garantis. Veuillez consulter les dispositions de la police pour de plus amples renseignements sur les conditions, avantages, garanties, exclusions et restrictions. Seule régit la réelle police établie. La situation financière de chaque titulaire est unique, et celui-ci doit obtenir des conseils indépendants d'ordre fiscal, comptable, juridique et autres concernant la structure de son assurance, s'il le juge approprié pour sa situation. BMO Société d'assurance-vie ne donne pas ce type de conseils au titulaire de la police ou au conseiller en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

1100F (2026/02/25)

26-0324